

Flash collectivités 2021-16

Direction cohésion territoriale, collectivités
territoriales

Cayenne le 18 juin 2021

DEMATERIALIZATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

- Pièce jointe : Communiqué de presse du Ministère chargé du Logement

Les services de l'État sont prêts à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

Depuis le 1^{er} juin, sous l'impulsion du ministère de la Transition écologique, pilote du programme de dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme, les services de l'État sont prêts à recevoir, instruire et transmettre les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée.

Les collectivités qui souhaiteraient anticiper l'échéance de la loi ELAN du 1^{er} janvier 2022 peuvent désormais se raccorder aux outils de l'État et à leur tour intégrer la chaîne d'instruction dématérialisée.

Le programme France Relance accompagne les collectivités avec une aide financière spécifique.

Retrouvez [en ligne le communiqué de presse](#)

Votre contact pour ce dossier :

Tél : 05 94 39 46 40
Mél : gregory.evrard@guyane.pref.gouv.fr
rue Fiedmond, BP 7008 – 97 307 CAYENNE Cedex